



PROCÈS VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL **Du lundi 11 avril 2022**

Président de séance : M. Georges DAUTUN, Maire

Secrétaire de séance : M. Éric BARD, Conseiller Municipal,

Étaient présents : M.M Éric BARD, Christel BEAUMELLE, Georges DAUTUN, Norbert JOULLIAT, Nicole RAMBIER, Sylvain RICHARD.

Étaient excusés : Benoit GASTAUD, Christophe DANIEL,

Procuration de : Benoit GASTAUD à Sylvain RICHARD,

Ouverture du Conseil Municipal du lundi 11 avril 2022 à 19h30

Au foyer municipal, place du 19 mars 1962,

En Mairie de Saint Jean de Ceyrargues.

Monsieur le Maire propose :

- Que M. Éric BARD, soit désigné secrétaire de séance,
- L'approbation du compte-rendu du Conseil municipal du lundi 14 mars 2022 avec une modification pour la délibération concernant les « horaires de la bibliothèque municipale » qui apparaît en « délibération n° 2022 – 00 » et doit être renommée en « délibération n° 2022 – 04 »,
- Enfin, l'autorisation de rajouter un point à l'Ordre du Jour de la présente séance permettant l'approbation de la délibération « 2022 – 16 » dont l'objet de la résolution porterait sur le « renouvellement de notre convention d'adhésion au SIG - Cévennes »,

Pour : 06 + 01

Contre : 00

Abstention : 00

En préambule du vote des taux d'impositions et du vote du budget, Monsieur le Maire remercie Madame VENDEVILLE, notre secrétaire, et les membres du CM pour s'être associé à la préparation de ce budget, y avoir passé tout le temps nécessaire, gage du sérieux avec lequel le sujet a été traité. Encore merci à tous. De plus, il me revient de faire part que pour composer ce budget 2022 nous avons reçu l'assistance bienvenue de Monsieur Lionel BASCOU, Expert-Comptable spécialiste en finances locales. De Messieurs Pierre DESCLAUX, le Trésorier du Centre des Finances Publiques d'Als Municipalles et Grégoire DIET, Conseiller aux décideurs locaux de la Direction Générale des Finances Publiques du GARD.

Délibération n°2022 / 05 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales :

Le vote des taux des impôts locaux des communes devant intervenir à la date limite du 15 avril,

A la suite des débats qui ont occupé les membres du Conseil, Monsieur le Maire propose de recevoir le produit attendu pour 2022 de 53 497, 00 € et de ne pas faire varier les taux du foncier bâti et du foncier non-bâti :

Variation en pourcents						
	Taux N-1	Variation %	Taux N	Bases N	Produits N	
TFB	34,22%	0,00%	34,22%	133 000	45 513,00 €	
TFNB	51,01%	0,00%	51,01%	23 500	11 987,00 €	
2022					Taxes et allocations	6 359,00 €
					TOTAL	63 859,00 €
					Coefficient correcteur	-10 362,00 €
					Produit à recevoir	53 497,00 €

Pour : 06 + 01

Contre : 00

Abstention : 00

BUDGET MUNICIPAL (M14) :

Délibération n°2022 / 06 : Vote du Compte de gestion 2021 de la Commune (M14) :

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

- A ce titre, sont présentés aux Conseillers les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,
- Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

SECTIONS	REPORT 2020	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	53 164,94 €	148 493,50 €	114 641,17 €
		Excédent de clôture	33 852,33 €
INVESTISSEMENT	3 303,94 €	445 968,92 €	313 498,68 €
	Restes à réaliser	157 951,00 €	336 483,85 €

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Monsieur le Maire invite le Conseil à approuver le compte de gestion du Trésorier Municipal du Service de Gestion Comptable de la DGFIP d'Ales Municipale pour l'exercice 2021.

- Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de constater et d'approuver les résultats 2021 de la Commune sur le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier Municipal du Service de Gestion Comptable.

Pour : 06 + 01

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n°2022 / 07 : Vote du Compte administratif 2021 de la Commune (M14) :

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, c'est sous la présidence de Madame Nicole RAMBIER, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires que le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLÉ	PREVISION	REALISATION
<i>Opérations réelles</i>			
011	Charges à caractère général	50 895,38 €	34 542,77 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	49 000,00 €	46 264,62 €
014	Atténuations de produits	12 300,00 €	10 261,00 €
022	Dépenses imprévues	500,00 €	0,00 €
65	Autres charges de gestions courante	26 159,00 €	22 903,78 €
66	Charges financières	2 500,00 €	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	4 133,00 €	0,00 €
<i>Opérations d'ordres</i>			
042	Transfert entre section	669,00 €	669,00 €
TOTAL DEPENSE DE FONCTIONNEMENT		146 156,38 €	114 641,17 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLÉ	PREVISION	REALISATION
<i>Opérations réelles</i>			
002	Résultat d'exploitation reporté	3 791,19 €	0,00 €
013	Atténuations de charges	0,00 €	104,35 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	6 485,00 €	6 482,30 €
73	Impôts et taxes	108 358,00 €	108 580,14 €
74	Dotations et participations	26 778,75 €	31 978,27 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,51 €
76	Produits financiers (dividendes crédit agricole)	0,00 €	4,49 €
77	Produits exceptionnels	24,44 €	624,44 €
<i>Opérations d'ordres</i>			
042	Transfert entre section	719,00 €	719,00 €
TOTAL RECETTE DE FONCTIONNEMENT		146 156,38 €	148 493,50 €

Résultat de clôture conforme au Compte de Gestion (Rec 148 493,50- Dep 114 641,17)

33 852,33 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLÉ	PREVISION	REALISATION
<i>Opérations réelles</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées	215 000,00 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	18 800,00 €	10 384,44 €
21	Immobilisation corporelles	113 041,90 €	104 250,30 €
23	Construction	515 000,00 €	198 116,50 €
<i>Opérations d'ordres</i>			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	719,00 €	719,00 €
TOTAL DEPENSE D'INVESTISSEMENT		862 560,90 €	313 470,24 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLÉ	PREVISION	REALISATION
<i>Opérations réelles</i>			
001	Résultat d'exploitation reporté	42 966,10 €	0,00 €
10	Dotations, Fonds divers et réserves	56 867,80 €	60 131,27 €
13	Subventions d'investissement (SMEG)	250 058,00 €	65 168,65 €
16	Emprunts et dettes assimilées	512 000,00 €	320 000,00 €
<i>Opérations d'ordres</i>			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	669,00 €	669,00 €
TOTAL RECETTE D'INVESTISSEMENT		862 560,90 €	445 968,92 €

Et après délibérations et hors de la présence de Monsieur le Maire, Madame Nicole RAMBIER, Maire Adjoint, invite le Conseil Municipal à procéder aux opérations de vote concernant le compte administratif du budget communal 2021.

Pour : 05 + 01

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n°2022/ 08 : Vote de l'affectation du résultat de la Commune (M14) :

Monsieur le Maire de la commune rappelle que les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

- A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes (articles R221-50 et R 221-92 du CGCT).
- L'affectation intervient après constatation des résultats, c'est à dire après le vote du compte administratif : **elle doit faire l'objet d'une délibération, si la section d'investissement est déficitaire.**
- Le besoin de financement est égal au solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Monsieur le Maire présente l'affectation du résultat pour le budget 2022 :



AFFECTATION DU RESULTAT pour Budget 2022

FONCTIONNEMENT	
FONCTIONNEMENT N (Résultat de clôture 2021)	33 852,33 €
RESULTAT ANTERIEURS CUMULES (002) Fon Rec)	3 791,19 €
RF 002 (ET OU) 1068	37 643,52 €

INVESTISSEMENT	
INVESTISSEMENT (Résultat de clôture 2021)	132 498,68 €
RESULTAT ANTERIEURS CUMULES (001 In Rec)	42 966,10 €
RI 001	175 464,78 €

Constate un Exédent de Fonctionnement de :

Résultat 2021	33 852,33 €
Exédent cumulé de N-1 (RF 002)	3 791,19 €
	37 643,52 €

Constate un Excédent d'Investissement de :

Résultat 2021	132 498,68 €
Exédent cumulé de N-1 (RI 001)	42 966,10 €
	175 464,78 €
Reste à réaliser en dépense	336 483,85 €
Reste à réaliser en recette	157 951,00 €

Décide d'affecter au Budget 2022	
<u>Si excédent</u>	
En recette de Fonctionnement = 002 (chap 002) la somme de	34 575,45 €
Affectation au RF 002 (ET OU) 1068	
En recette d'Investissement = 1068 (chap 10) la somme de	3 068,07 €
(Pour rappel 34575,45 + 3068,07= 37643,52)	
* En recette d'Investissement = 001 (chap 001) la somme de	175 464,78 €
La somme du résultat de l'investissement est obligatoirement affecté au RI 001	
<u>Si déficit</u>	
En dépense de Fonctionnement = 002 (chap 002) la somme de	
En dépense d'Investissement = 001 (chap 001) la somme de	

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement 2021 en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section d'investissement et en réserve, pour assurer le financement de la section.

Après délibération, Monsieur le Maire, procède aux opérations de vote,

Pour : 06 + 01

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n°2022 / 09 : Vote du budget primitif 2022 de la Commune (M14) :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de Budget 2021 de la commune par chapitre :



BUDGET PRIMITIF 2022

COMMUNE ST JEAN DE CEYRARGUES

FONCTIONNEMENT		
Dépenses de Fonctionnement		
CHAPITRES	INTITULES	PROPOSITION (BP)
011	Charges à caractère général (Eau électricité tel. Fournitures contrat prestation de service ...)	74 994,69 €
012	Charges de Personnel et frais assimilés (Paie, cotisations, médecine prév...)	50 224,00 €
014	Atténuation de produits (AC Ales Agglomération)	12 000,00 €
022	Dépenses Imprévues	500,00 €
023	Virement à la section d'investissement	34 687,76 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (Ordre Trésor)	651,00 €
65	Autres charges de gestion courante (Sub Association Indemnités Cotisation)	29 311,00 €
66	Charges financières (Intérêts Emprunt)	900,00 €
67	Charges exceptionnelles (Agglo Exercice 2011-2012)	4 133,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		207 401,45 €
Recettes de Fonctionnement		
CHAPITRES	INTITULES	PROPOSITION (BP)
002	Résultat d'exploitation reporté AFFECTATION	34 575,45 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (Ordre Trésor)	719,00 €
70	Produits des services (Recette cantine, remboursement personnel step)	25 305,00 €
73	Impôts et taxes	118 977,00 €
74	Dotations et participations	27 820,00 €
76	Produits financiers	5,00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		207 401,45 €
INVESTISSEMENT		
Dépenses d'Investissement		
CHAPITRES	INTITULES	PROPOSITION (BP)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (Ordre Trésor Amortiss)	719,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (Emprunt et remboursement Prêt Relais)	154 803,76 €
20	Immobilisations incorporelles (PLU)	32 825,00 €
21	Immobilisations corporelles Art 2111 (Achat terrain Aldon 3956 €)	66 771,35 €
	Bâtiment Public Art 2131 Branchement Triphasé Ecole 740€/Porte Foyer 4800 €	
	Réseau de voirie Art 2151 (15000€ Chemins Communaux)	
	Autres Réseaux Art 21538 (12000€ Opé SMEG)	
23	Installations générales Art 2181 (19000€ CLIM Ecole - Raccordement)	346 883,50 €
	Immobilisations en cours (Rénovation Batiment Mairie) RAR 316 883,50 € Rénovation Mairie	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		602 002,61 €
Recettes d'Investissement		
CHAPITRES	INTITULES	PROPOSITION (BP)
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	175 464,78 €
021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	34 687,76 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (Ordre Trésor)	651,00 €
10	Immobilisation corporelles (FCTVA...)	19 248,07 €
	Article 1068 Immobilisation corporelles 3068,07 €	
13	Subventions d'investissement (Etat Dép région)	171 951,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (Prêt + Prêt Relais)	200 000,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		602 002,61 €
Affectation de résultat		

Après délibération, Monsieur le Maire propose de procéder aux opérations de vote,

Pour : 06 + 01

Contre : 00

Abstention : 00

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur le Maire fait part au Conseil des demandes de subventions reçues en mairie :

- Article L1611-4 du Code général des Collectivité Territoriales :
 - Toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée.
 - Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.
 - Il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.
- Enfin, à la demande insistante de la Trésorerie d'ALES Municipale lors de l'année 2023 les subventions ne seront présentées à l'approbation du Conseil qu'après la délivrance du « formulaire unique de demande de subvention des associations », le CERFA n° 12156*06, ou suivant.

Délibération n°2021 / 10 : Association des chasseurs :

- **Monsieur le Maire déclare que**
 - L'association "Les Chasseurs de St JEAN" dont le siège est à Saint Jean de CEYRARGUES,
 - Dans le cadre de son activité, a sollicité auprès de la commune, une aide financière de trois cents euros (300, 00€) afin de financer une partie de la taxe territoriale qui sert à payer par l'intermédiaire de la Fédération Départementale les dégâts occasionnés par le gros gibier.
 - A l'appui de cette demande, en date du 17 mars 2021, l'association a adressé un dossier à Monsieur le Maire comportant le courrier de sollicitation, le compte rendu de l'Assemblée générale du 12 mai 2020 ainsi que son bilan financier 2020 / 2021.
- Monsieur le Maire procède aux opérations de vote,

Pour : 05 + 00

Contre : 00

Abstention : 01 + 01

Délibération n°2022 / 11 : L'Association des Parents d'Elèves Les Galopins :

- **Monsieur le Maire déclare que**
 - L'association "des Parents d'Elèves les Galopins" dont le siège est à Saint Jean de CEYRARGUES,
 - Dans le cadre de son activité, a sollicité auprès de la commune, une aide financière de sept cent soixante-dix euros (770, 00€) afin de s'acquitter d'une partie des frais occasionnés par les manifestations et les sorties organisées pour les enfants de notre regroupement scolaire.
 - A l'appui de cette demande en date du 02 juillet 2020, l'association a adressé un dossier à Monsieur le Maire comportant le bilan financier 2018 / 2019,
- Monsieur le Maire procède aux opérations de vote,

Pour : 06 + 01

Contre : 00

Abstention : 00

• **Délibération n°2022 / 12 : L'Entraide Œcuménique en Gardonnenque :**

- **Monsieur le Maire déclare que**
 - L'association " Entraide Œcuménique En Gardonnenque " dont le siège est à Brignon,
 - Dans le cadre de son activité, a sollicité auprès de la commune, une aide financière de quatre cent cinquante euros (450, 00€) afin de s'acquitter d'une partie des frais occasionnés par les manifestations et aides sociales :
 - Distribution de colis alimentaires et colis de Noël auprès de plus de 250 personnes, ce qui représente 45 tonnes de produits alimentaires distribués.
 - A l'appui de cette demande, l'association a adressé un dossier à Monsieur le Maire comportant le courrier de sollicitation, le compte rendu de l'Assemblée générale du 27 janvier 2022, son bilan financier 2021 ainsi que son certificat d'inscription au répertoire « SIRENE ».
- Monsieur le Maire procède aux opérations de vote :

Pour : 06 + 01

Contre : 00

Abstention : 00

• **Délibération n°2022 / 13 : L'Association Diocésienne de Saint Maurice de CAZEVIELLE :**

- **Monsieur le Maire déclare que**
 - L'association " Entraide Œcuménique En Gardonnenque " dont le siège est à Saint Maurice de CAZEVIELLE,
 - Dans le cadre de son activité, a sollicité auprès de la commune, une aide financière de cinquante euros (50, 00€) afin de s'acquitter d'une partie des frais occasionnés par les manifestations,
 - A l'appui de cette demande, l'association a adressé le 13 mars dernier un dossier à Monsieur le Maire comportant le courrier de sollicitation,
- Monsieur le Maire procède aux opérations de vote :

Pour : 06 + 01

Contre : 00

Abstention : 00

◦ **Délibération n°2022 / 14 : L'association du Syndicat des Vignerons du Duché d'UZES :**

- **Monsieur le Maire déclare que**
 - L'association du Syndicat des Vignerons du DUCHE D'UZES dont le siège est à UZES,
 - Dans le cadre de son activité, a sollicité auprès de la commune, une aide financière de soixante-dix euros (70, 00€) afin de s'acquitter d'une partie des frais occasionnés par l'identification des parcelles en Duché d'UZES, la gestion des aspects réglementaires du passage en Appellation d'Origine Contrôlée, ainsi que le développement et la communication en vue de créer une « route des vins ».
 - A l'appui de cette demande l'association a adressé un dossier à Monsieur le Maire comportant le courrier de sollicitation en date du 07 mars 2022 ainsi que son rapport d'activité 2021.
- Monsieur le Maire procède aux opérations de vote,

Pour : 06 + 01

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n°2022 / 15 : Les Amis de Saint Jean :

- **Monsieur le Maire déclare que**
 - L'association "Les Amis de St JEAN" dont le siège est à Saint Jean de CEYRARGUES,
 - Dans le cadre de son activité sollicite cette année auprès de la commune une aide financière de huit cents euros (800, 00€) afin de financer une partie des frais des évènements qu'elle organise,
 - Monsieur JOULLIA, président de cette association, précise que la « fêtes du four » sera organisée dans les conditions habituelles en 2022 le week-end les 04 et 05 juin prochain.
 - Monsieur Norbert JOULLIA, étant administrateur de cette association, il se retire de la séance à l'occasion de ce vote.
- Monsieur le Maire procède aux opérations de vote,

Pour : 05 + 01

Contre : 00

Abstention : 0

Délibération n°2022 / 16 : Renouvellement de la convention d'adhésion au SIG – Cévennes :

Monsieur le Maire fait part au Conseil que la Commune de Saint Jean de CEYRARGUES adhère depuis le 1er janvier 2017, au SIG d'Alès Agglomération, lequel est un outil utilisé quotidiennement par notre collectivité.

Compte-tenu qu'il suppléait au traditionnel logiciel du cadastre, en y ajoutant des possibilités de mesures, de fonds de plan et des données d'urbanisme, le SIG Cévennes trouve toute son utilité dans des missions d'information des administrés.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler cette adhésion en signant une convention allant jusqu'au 31 décembre 2025.

Pour : 06 + 01

Contre : 00

Abstention : 00

Informations diverses :

- Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 21 h 30.

La Secrétaire de Séance,

Le Maire